

Extrait du registre des Délibérations
Délibération n° 2018/38

COMMUNE DE SAINT-FOLQUIN

L'an deux mil dix-huit, le mardi 16 octobre à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de monsieur Yves ENGRAND, maire, en suite de convocation en date du 9 octobre 2018 dont un exemplaire a été affiché en mairie.

Présents :

Mesdames et messieurs, Yves ENGRAND, Daniel DENOLF, Thierry POLLAERT, Marie-José PECQUEUX, Michel POULINOT, Anne-Christine BEURET, Brigitte CHARLET, Monique AGEZ, Jacques-André DELACRE, Chantal DEBOUDT, Xavier BISCARAS (absent à compter de la 10^{ème} délibération), Jeanine GUÉANT, Jérôme JOAN (présent à partir de la 8^{ème} délibération), Séverine VASSEUR, Michel WELMAN.

Représentée :

Madame Stéphanie LHERBIER (pouvoir à Anne-Christine BEURET).

Absents-excuses :

Madame Françoise GRÉMAIN, Messieurs Alain CZAPNICK, Arnaud VANTHOURNOUT

9^{ème} délibération : délibération : Avis sur la demande de la Sté OCTEVA S.A.S. à Calais (installation Classée)

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'Assemblée l'ouverture par la Préfecture du Pas-de-Calais d'une enquête publique environnementale sur la demande d'autorisation d'exploiter un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.), par la Société OCTEVA S.A.S. sise sur le territoire de Calais.

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral, l'avis et la réponse de l'autorité environnementale sur le projet précité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer :

Par 19 membres en exercice,
16 voix pour (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis FAVORABLE sur cette demande,
- Autorise monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Fait à Saint-Folquin, le 24 octobre 2018.

Le Maire, Yves ENGRAND

